

24 Juillet 2020



Illiko Texto

Vous avez un nouveau message du SNUP

Quand Vient le Temps du changement à la CDC !

Hier, l'**accord sur la Qualité de Vie au Travail (QVT)** et ses déclinaisons sur le télétravail et l'aménagement du temps de travail (ARTT) étaient soumis à la consultation du Comité Unique de l'Etablissement Public (CUEP).

Ce fut l'occasion d'un débat animé avec le Directeur général et **le SNUP** a pris ses responsabilités. Malheureusement, la Direction refuse de prendre en compte nos revendications car elle sait qu'elle peut compter sur ses fidèles alliés.

Pour comprendre notre position, relisez-bien notre illiko texto du 16 juin 2020 : http://snup-cdc.fsu.fr/IMG/pdf/illiko_du_16_juillet_2020.pdf



Accord QVT ou pas ?

Résultat des votes :

- **POUR** : UNSA
- **CONTRE** : **SNUP** - CGT
- **Abstention** : CFDT - CFE/CGC

Pour faire simple, soit la CFDT signe et l'accord QVT est validé, soit elle ne signe pas et l'accord est caduque.

La CFDT clame que « la négociation avance mais que le compte n'y est toujours pas ». Elle oublie que la négociation est terminée... On verra si elle sait prendre ses responsabilités en ne signant pas cet accord !

Pour votre information, **le SNUP** et la CGT ont demandé le passage de ce dossier en CSSCT avant la consultation du CUEP car cet accord transforme « fortement » l'organisation du travail à la Caisse des dépôts. Mais, l'UNSA, la CFDT et la CFE/CGC ont refusé de consulter préalablement le CSSCT qui s'occupe pourtant des conditions de travail... **Quand on vous dit que ces organisations font le travail de la Direction, vous nous croyez ?**

Accord Télétravail ou pas ?

Résultat des votes :

- **POUR** : UNSA - CFDT
- **CONTRE** : **SNUP** - CGT
- **Abstention** : CFE/CGC

L'UNSA et la CFDT vont signer l'accord.

Rien d'étonnant pour l'UNSA, mais pour la CFDT c'est surprenant !

Petit rappel, la CFDT n'a pas signé le dernier avenant sur le télétravail qui offrait une participation employeur sur la connexion internet d'un montant maximum de 360 € par an.

Pire, dans sa communication, elle écrit « qu'elle continue de revendiquer l'amélioration de la compensation des frais au domicile » alors que **cet accord ne prévoit aucune participation de l'employeur pour le remboursement des frais des agents occasionnés par le travail depuis leur domicile de manière récurrente** (électricité, repas, chauffage, internet, etc...). Etrange, elle va signer un accord qui réduit vos droits... Les bénéficiaires apprécieront !

Accord ARTT ou pas ?

Résultat des votes :

- **CONTRE : SNUP** - CGT - CFDT
- **Abstention** : UNSA - CFE/CGC

Ouf, cet accord ne sera pas signé.

Et la Direction ?

Quelle sera sa position si certains projets d'accords ne sont pas signés majoritairement par les organisations syndicales ?

*Le SNUP est un **syndicat responsable** et **combatif** qui apporte **un sang nouveau** à la Caisse des dépôts.*

Quand un accord n'est pas bon pour les personnels, le SNUP ne le signe pas.

